



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de Décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de Mme ANJOLRAS Huguette, 1^{ère} adjointe, en session ordinaire.

Étaient présents : Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès, et M. GUILLEMIN Alban adjoints, M. ROSE Hermand, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, M. VILLALONGA Jérémy, M. VIDAL Vincent, Mme SOBOUL Josette, M. LAIDI Bouzid, Mme FOURNET Claudine et Mme VILLARD Milène.

Absent excusé : M. DURAND Jean Roger, Mme. FRAY Monique, Mme OUZEBIHA Arlette, Mme LEPVRIER Isabelle, et Mme OLIVIER Juliette

Absent : Mme MARTIN Emanuelle

Procurations : M. DURAND Jean Roger a donné pouvoir à Mme ANJOLRAS Huguette, Mme. FRAY Monique à M. GUILLEMIN Alban, Mme OUZEBIHA Arlette Mme MAIGRON Agnès, à Mme LEPVRIER Isabelle à M. PAUL André et Mme OLIVIER Juliette à Mme VILLARD Milène.

Le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

OBJET : N° 2025-059 : DECISION MODIFICATIVE N°03 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à une demande de la trésorerie d'Aubenas, il convient de procéder à diverses écritures en fonctionnement afin de permettre le remboursement de l'emplacement au colombarium accordé par délibération N°2025-028 en date du 23 Juin 2025, et en investissement pour équilibrer l'opération 141.

Section de Fonctionnement

Chapitre, Article-Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
60611 Eau et assainissement	500.00 €	
673 Titre annulé sur ex antérieur		500.00 €
SOLDE	500.00 €	500.00 €

Section de Investissement

Chapitre, Article-Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2151 Réseaux de voirie opé 125	10 000.00 €	
238/23 Avance commande incorporelle opé 141		10 000.00 €
SOLDE	10 000.00 €	10 000.00 €

Il invite le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide :

- d'approuver les virements de crédits N°03, tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

La Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

A Largentière, le 15 Décembre 2025,

La 1^{ère} Adjointe,



Agnès MAIGRON

Huguette ANJOLRAS

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.